



Avec l'accord de la Commune et après consultation de l'OFSP, la bibliothèque pourra prêter des livres selon des **conditions strictes** :

- l'utilisateur choisit les documents via le catalogue en ligne (<http://www.bibliovalais-martigny.biz/ridd-bcs>) ou demande un choix de livres par e-mail (biblioriddes@teltron.ch). Merci de le faire avant le week-end, afin que j'aie le temps de les préparer.
- les documents seront préparés et déposés dans un sac devant la bibliothèque. L'accès à l'intérieur de la bibliothèque est interdit.
- le retrait des documents aura lieu le **lundi entre 18h et 20h**, à un créneau horaire précis, qui sera communiqué et qu'il sera impératif de respecter.
- **Une seule personne** vient chercher les documents.
- Les documents empruntés sont conservés à domicile jusqu'à la réouverture de la bibliothèque (le quota de livres autorisés est élargi, dans la limite du raisonnable).
- Les personnes qui ne peuvent/ne doivent pas se déplacer peuvent faire appel à la Jeunesse de Riddes – La Tzoumaz, selon leurs possibilités.